

MUSIQUE ANCIENNE

Basse continue/chef de chant (2^e cycle), basson baroque, chant, clavecin (2^{ème} cycle), clavecin/basse continue (1^{er} cycle), cornet, flûte à bec, flûte traversière baroque (traverso), harpes anciennes, hautbois baroque, improvisation au clavecin (2^e cycle), luth, saqueboute, trompette baroque, viole de gambe, violon baroque, violoncelle baroque.

Applicable à partir de la rentrée 2019-2020 – CP du 15/11/2016 complété par le CP du 11/05/17, 15/05/18 et 15/11/18

OBJECTIFS DE LA FORMATION SUPÉRIEURE

Le CNSMD de Lyon est un lieu de formation pour les jeunes artistes se destinant aux métiers référencés de la musique et de la danse. En ce qui concerne la musique, les métiers se déclinent en quatre spécialités : l'interprétation vocale ou instrumentale, la direction d'ensembles vocaux ou instrumentaux, la création musicale et la culture musicale.

La musique ancienne est un domaine de la première spécialité.

La particularité de sa démarche réside dans l'appréhension approfondie des styles, des langages musicaux et des instruments anciens par une recherche sur les sources historiques.

Le cursus proposé par le CNSMDL prépare les étudiants aux métiers d'interprète (maîtrise de son instrument dans un vaste corpus de répertoires, incluant une démarche créative liée à l'ornementation, l'improvisation, l'arrangement), aux métiers de l'enseignement artistique, aux actions de médiation et de promotion de la musique dans la société actuelle. Il favorise l'insertion professionnelle.

Les compétences et connaissances visées sont :

- la maîtrise de l'outil instrumental ou vocal par une utilisation optimale de sa personne.
- une connaissance des éléments théoriques qui fondent les différents langages musicaux interprétés.
- une capacité à développer sa créativité dans le cadre de répertoires préexistants ou nouveaux.
- des connaissances organologiques reliées aux diverses familles d'instruments anciens (claviers, cordes, vents)
- la connaissance du milieu professionnel et de ses exigences
- une capacité à définir et à réaliser des projets musicaux variés
- une capacité de planification du travail et un sens de la responsabilité, afin de répondre à des engagements précis dans un temps donné, parfois court.
- une capacité à formuler des évaluations critiques dans le domaine de l'interprétation, y compris dans son propre travail artistique
- une culture musicale et artistique approfondie
- une capacité à mener des travaux de recherche et à en communiquer les résultats, oralement et par écrit
- une capacité à réfléchir sur la place et l'évolution de la musique dans la société
- et, plus généralement, les compétences et connaissances citées dans le Référentiel d'activités professionnelles et référentiel de certification ("métiers instrumentistes-chanteurs", annexe de l'arrêté du 1^{er} février 2008 relatif au DNSPM, publié au J.O. du 9 février 2008).

ORGANISATION DES ÉTUDES

Le cursus correspondant à chacune de ces disciplines est organisé en trois cycles :

- un 1^{er} cycle de trois ans conduisant à l'attribution du DNSPM, Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (Bachelor) avec deux parcours complémentaires possible :
 - un conduisant à l'obtention du DE
 - un conduisant à l'attribution de la licence par l'université Lyon 2
- un 2^e cycle de deux ans conduisant à l'obtention d'un diplôme conférant le grade de Master
- un 3^e cycle se déclinant sous deux formes différentes :
 - un doctorat Recherche et pratique (3 ans) en partenariat avec l'école doctorale 3LA.
 - un 3^e cycle "*Artist diploma*" (1-2 ans) contractualisé sur projets artistiques au CNSMD.

PREMIER CYCLE

Il est constitué d'un parcours de formation conduisant à l'obtention du **Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM)**, ainsi qu'un parcours facultatif de formation au **Diplôme d'Etat de professeur de musique**.

Les parcours d'études, à temps plein, sont de six semestres pour l'obtention du DNSPM et pour l'obtention du DE, les deux premiers semestres étant communs. Toutefois, l'organisation globale du cursus tient compte du profil de l'étudiant, de ses compétences et connaissances acquises ou à acquérir, de son projet d'études, de ses objectifs et centres d'intérêts. Une procédure de validation des acquis antérieurs (VAA) est mise en place par l'établissement, suite à laquelle le cursus est défini et suivi en étroite collaboration par l'équipe pédagogique et l'étudiant.

Les parcours de formation sont organisés en unités d'enseignement, articulées entre elles en fonction des compétences visées, donnant lieu à l'obtention de points de crédits (ECTS : European Credit Transfert System, système européen de transfert de crédits).

1 - Parcours conduisant à l'obtention du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM)

Conditions d'admission

L'admission dans le 1^{er} cycle dans le département de musique ancienne se fait par voie de concours. Celui-ci comporte :

- 1) une épreuve dans la discipline principale comprenant selon la discipline (cf fiches spécifiques communiquées à l'ouverture des inscriptions), l'exécution d'une ou de plusieurs oeuvres, soit imposées, soit à choisir dans une liste, soit au choix du candidat.
- 2) une épreuve de lecture à vue avec un temps de préparation, variable selon la discipline.
- 3) pour les instrumentistes : un test d'écoute
pour les chanteurs un test de formation musicale

Pièce à joindre : *un curriculum vitae*

Scolarité

La durée des études, à temps plein, est de six semestres. Tout candidat admis en qualité d'étudiant s'engage à suivre intégralement le cursus de sa discipline prévu par le règlement des études. Le cursus comprend l'étude de disciplines regroupées dans les unités d'enseignement qui suivent une organisation par années et par semestres et donnent lieu à l'obtention de points de crédits dont le nombre et les modalités sont définis pour chaque discipline (voir grille en annexe).

UE 1 : unité d'enseignement de la spécialité

- discipline principale (instrumentale ou vocale)
- musique d'ensemble
- séminaires, masterclasses et projets d'ensemble
- examen de fin de 1^{er} cycle (semestre 6)

UE 2 : unité de connaissances et pratiques associées

- Accord et tempérament
- Ars musica (étude des langages musicaux) Médiéval, Renaissance, Baroque
- Discours musical
- Histoire de l'ornementation
- Basse continue complémentaire (*sauf pour clavecin/basse continue*)
- Musique pour la danse
- pour les instrumentistes : Pratique vocale musique ancienne (*Moyen-Age, Renaissance, Baroque*)
pour les chanteurs : Théâtre aux semestres 1 et 2
puis travail corporel aux semestres 3 à 6.

UE3 : unité d'enseignements transversaux

- Aspects pratiques du métier (semestre 3 à 6)
- Langues vivantes (semestre 1 à 4)
- Sensibilisation à la pédagogie (semestre 1 et 2)
- Une discipline de culture (auxiliaire c'est à dire à choisir chaque semestre, sauf semestres 1 et 6) dont un semestre obligatoire d'art et civilisation, histoire de la musique ou ethnomusicologie parmi :
 - analyse appliquée
 - analyse des musiques des XXe et XXIe siècles
 - art et civilisation
 - BSTN : base scientifique des techniques nouvelles
 - écriture complémentaire (écriture musicale)
 - ethnomusicologie
 - histoire de la musique

UE4 : unité d'enseignements optionnels

Pas d'UE4 en 1^{ère} année

Au choix en 2^e et 3^e année :

- Toutes les matières enseignées au CNSMD hors cours individuel d'une matière principale
- Les cours proposés par les partenaires CHEL(s) – Collège des Hautes Études Lyon Science(s) du CNSMD,
- Pour les étudiants en parcours DE : un enseignement du DE de professeur de musique suivi et validé pendant les semestres de l'UE4
- Pour les étudiants inscrits en licence dans le cadre du partenariat avec l'Université Lyon 2 : les cours proposés aux musiciens.

Conditions de délivrance du DNSPM

Le 1^{er} cycle est sanctionné par le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) délivré aux étudiants qui, dans les conditions fixées par le règlement des études, ont obtenu 180 points de crédits. Le DNSPM est un diplôme LMD de niveau L, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) au niveau 6.

2 - Parcours conduisant à l'obtention du Diplôme d'Etat option musique, en articulation avec le parcours DNSPM

Conditions d'admission

Les candidats au parcours DE doivent avoir suivi les deux premiers semestres du parcours DNSPM du CNSMDL et être en règle vis-à-vis de ce cursus. Ils doivent en outre avoir satisfait à un examen d'admission comprenant la rédaction d'un écrit et un entretien.

Scolarité

Le parcours DE articulé au DNSPM est organisé en 4 semestres complémentaires. Les semestres 1 et 2 du parcours spécifique au DE doivent nécessairement se suivre.

La fiche cursus spécifique DE précise les objectifs et le contenu de la formation.

Conditions de délivrance du DE

Le parcours est sanctionné par le Diplôme d'État de professeur de musique, option musique, délivré aux étudiants qui, dans les conditions fixées par le règlement des études, ont obtenu 180 crédits. Le DE est un diplôme enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) au niveau 6.

3 – Complément d'enseignement conduisant à l'obtention de la licence en articulation avec le parcours DNSPM

Conditions d'admission

Les candidats à la licence "Arts, lettre, langues mention musique" doivent avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement de leurs deux premières années de DSNPM.

Scolarité

Le complément d'enseignement se compose de deux disciplines à suivre à l'université durant l'année de DNSPM3 (une par semestre), à choisir dans une liste mise à jour chaque année. Il est conseillé de suivre les cours magistraux de Licence 2 en auditeur libre au cours de la 2^e année de DSNPM.

DEUXIEME CYCLE

Diplôme de deuxième cycle conférant le grade de master

Conditions d'admission

Les étudiants titulaires du DNSPM délivré par le CNSMD de Lyon sont admis directement en deuxième cycle, sous réserve d'avoir validé un projet de master auprès de l'équipe pédagogique et d'avoir obtenu un minimum de 12/20 aux notes de contrôle continu (aux semestres 4 et 5) de la discipline principale (cf article 2 du règlement des études). A défaut, ils sont autorisés à se présenter au concours.

L'entrée dans le 2ème cycle se fait par voie de concours pour les candidats titulaires d'un DNSPM ou d'une licence (bachelor) dans la discipline concernée. Les épreuves ne sont pas publiques. Il est d'abord procédé à une première sélection des candidats sur dossier.

L'épreuve d'admission du concours d'entrée comporte :

- 1) une épreuve dans la discipline principale comprenant l'interprétation d'un programme d'environ 20'. Une partie de ce programme doit être en relation avec le projet de master.
- 2) une épreuve de lecture à vue avec un temps de préparation, variable selon la discipline.
- 3) pour les instrumentistes : un test d'écoute
pour les chanteurs un test de formation musicale

Pièce à joindre : *un curriculum vitae et un projet de recherche*

Scolarité

La durée des études, à temps plein, est de 4 semestres

Le cursus comprend l'étude de disciplines regroupées dans les unités d'enseignement qui suivent une organisation par semestres et donnent lieu à l'obtention de points de crédits dont le nombre et les modalités sont définis pour chaque discipline (voir grilles en annexe).

UE 1 : unité d'enseignement de la spécialité

- discipline principale instrumentale ou vocale
La note du quatrième semestre est attribuée par le chef du département après double avis :
 - d'un collège d'au moins trois professeurs du département dans lequel figure le professeur de la discipline principale
 - d'un comité d'expert ayant évalué le récital terminal de l'étudiantLes ECTS sont acquis lorsque la note est au moins égale à 10 sur 20.
Les semestres 3 et 4 ne sont pas compensables
- musique d'ensemble
- séminaires, master-classes et projets d'ensemble

UE 2 : unité de connaissances et pratiques associées :

- Discipline à choisir chaque semestre parmi les disciplines spécifiques Musique Ancienne :
 - Accord et tempérament,
 - Ars musica (étude des langages musicaux) Médiéval 2, Renaissance 2, Baroque 2,
 - Discours musical,
 - Histoire de l'ornementation,
 - Basse continue complémentaire (*sauf basse continue/chef de chant, clavecin, improvisation au clavecin*),
 - Musique pour la danse,
 - Pour les instrumentistes : Pratique vocale musique ancienne (*Moyen-Age, Renaissance, Baroque*)
 - Bois et cuivres baroques : haubois complémentaire, flûte traversière (traverso) complémentaire, basson complémentaire, trompette complémentaire, sacqueboute complémentaire.
- Mémoire de recherche

UE3 : unité d'enseignements transversaux

- Aspects pratiques du métier
 - Langues vivantes
 - Méthodologie appliquée à un objet de recherche (uniquement en MASTER 1)
 - Discipline dominante parmi :
 - Analyse appliquée
 - Analyse XXe et XXIe siècles
 - Art et civilisation
 - Bases scientifiques des techniques nouvelles
 - Ecriture complémentaire
 - Ethnomusicologie
 - Histoire de la Musique
 - une autre discipline en lien avec le sujet de recherche incluant les disciplines spécifiques de Musique Ancienne.
 - Une discipline du Master de Lyon 2 choisie en concertation avec les enseignants
- Le choix est déterminé pendant le rendez-vous de validation du projet de recherche en milieu de DNSPM3 et à la rentrée de M1 pour les étudiants entrés en Master sur concours.

Conditions de délivrance du MASTER

Le 2^e cycle est sanctionné par le Diplôme de second cycle conférant de plein droit le grade de Master, délivré aux étudiants, dans les conditions fixées aux articles du règlement des études. Il correspond à l'acquisition de 120 ECTS (RNCP niveau 7) après un diplôme de 1^{er} cycle crédité de 180 ECTS.

CURSUS DNSPM INSTRUMENTISTE CHANTEUR MUSIQUE ANCIENNE

DNSPM1				DNSPM2				DNSPM3							
SEMESTRE 1			heures hebdo	ECTS	SEMESTRE 3			heures hebdo	ECTS	SEMESTRE 5			heures hebdo	ECTS	
UE1	discipline principale	1,5	12	UE1	discipline principale	1,5	9	UE1	discipline principale	1,5	10,5	UE1	musique d'ensemble	1	4
	musique d'ensemble	1	5		musique d'ensemble	1	4		musique d'ensemble	1	4				
	séminaire, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1		séminaire, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1		séminaire, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1				
UE2	Ars musica Moyen-Age 1	3	4	UE2	Ars musica Renaissance 1	3	4	UE2	Ars musica Baroque 1	3	4	UE2	Pratique vocale Moyen-Age pour les instrumentistes, Théâtre pour les chanteurs	0,66	1
	Pratique vocale Moyen-Age pour les instrumentistes, Théâtre pour les chanteurs	0,66	1		Pratique vocale Renaissance pour les instrumentistes, Travail corporel pour les	0,66	1		Pratique vocale Baroque pour les instrumentistes, Travail corporel pour les	0,66	1				
	musique pour la danse	1	1		accord et tempérament pour les clavecinistes / Basse continue complémentaire	0,5	2		Discours musical	2	5				
	Histoire de l'ornementation	2	2		Histoire de l'ornementation	2	3								
UE3	langue vivante	1,5	1,5	UE3	langue vivante	1,5	1,5	UE3	culture (disc. comp.—b)	2	2	UE3	aspects pratique du métier	0,5	0,5
	sensibilisation à la pédagogie	0,5	0,5		aspects pratique du métier	0,5	0,5		aspects pratique du métier	0,5	0,5				
					discipline optionnelle (c)	2	2		discipline optionnelle (c)	2	2				
Total		14	30	Total		15	30	Total		13	30				
SEMESTRE 2			heures hebdo	ECTS	SEMESTRE 4			heures hebdo	ECTS	SEMESTRE 6			heures hebdo	ECTS	
UE1	discipline principale	1,5	10	UE1	discipline principale	1,5	9	UE1	discipline principale	1,5	8,5	UE1	musique d'ensemble	1	4
	musique d'ensemble	1	5		musique d'ensemble	1	4		musique d'ensemble	1	4				
	séminaire, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1		séminaire, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1		examen de fin de 1er cycle		5				
UE2	Ars musica Moyen-Age 1	3	4	UE2	Ars musica Renaissance 1	3	4	UE2	Ars musica Baroque 1	3	4	UE2	Pratique vocale Moyen-Age pour les instrumentistes, Théâtre pour les chanteurs	0,66	1
	Pratique vocale Moyen-Age pour les instrumentistes, Théâtre pour les chanteurs	0,66	1		Pratique vocale Renaissance pour les instrumentistes, Travail corporel pour les chanteurs	0,66	1		Pratique vocale Baroque pour les instrumentistes, Travail corporel pour les chanteurs	0,66	1				
	musique pour la danse	1	1		accord et tempérament pour les clavecinistes / Basse continue complémentaire pour les autres	0,5	2		Discours musical	2	5				
	Histoire de l'ornementation 16-17e	2	2		Histoire de l'ornementation 18e	2	3								
UE3	Langue vivante	1,5	1,5	UE3	langue vivante	1,5	1,5	UE3	aspects pratique du métier	0,5	0,5	UE3	aspects pratique du métier	0,5	0,5
	sensibilisation à la pédagogie	0,5	0,5		aspects pratique du métier	0,5	0,5		discipline optionnelle (c)	2	2				
	culture (disc. comp.—b)	2	2		discipline optionnelle (c)	2	2		discipline optionnelle (c)	2	2				
Total		16	30	Total		15	30	Total		11	30				

(b) **Culture - discipline complémentaire** à choisir parmi les matières suivantes : Analyse appliquée / Analyse XXe et XXIe siècles / Art et civilisation/ Bases scientifiques des techniques nouvelles / Ecriture complémentaire / Ethnomusicologie / Histoire de la Musique

(c) A choisir parmi les matières suivantes : toute matière enseignée au CNSMD hors cours individuel d'une matière principale ou dans les établissements

CURSUS 2e CYCLE SUPÉRIEUR MUSICIEN-INTERPRÈTE MUSIQUE ANCIENNE - grade MASTER

MASTER 1				MASTER 2								
SEMESTRE 1			heures hebdo	ECTS	SEMESTRE 3			heures hebdo	ECTS			
UE1	discipline principale	1,5	9,5	UE1	discipline principale	1,5	12,5					
	musique d'ensemble	1	5		musique d'ensemble	1	5					
	séminaire, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1		séminaire, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1					
UE2	mémoire de recherche	0,25	5	UE2	mémoire de recherche	0,25	5					
	culture (disc. comp.—a)	2	3		culture (disc. comp.—a)	2	3					
UE3	culture (disc. comp.—b)	2	3	UE3	culture (disc. comp.—b)	2	3	DNSPM				
	méthodologie appliquée à l'objet de recherche	0,25	1,5						Nbre moyen heures enseignement hebdo / dont nbre d'heures LV		83	6
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5		aspects pratiques du métier	0,5	0,5	total sur le cycle		1419	102	
	langue vivante	1,5	1,5					MASTER				
Total		9,5	30	Total		8	30	Nbre moyen heures enseignement hebdo / dont nbre d'heures LV		34	3	
								total sur le cycle				
								578				
SEMESTRE 2			heures hebdo	ECTS	SEMESTRE 4			heures hebdo	ECTS			
UE1	discipline principale	1,5	9,5	UE1	discipline principale	1,5	14,5					
	musique d'ensemble	1	5		musique d'ensemble	1	4					
	séminaire, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1									
UE2	mémoire de recherche	0,25	5	UE2	mémoire de recherche	0,25	5					
	culture (disc. comp.—a)	2	3		culture (disc. comp.—a)	2	3					
UE3	culture (disc. comp.—b)	2	3	UE3	culture (disc. comp.—b)	2	3					
	méthodologie appliquée à l'objet de recherche	0,25	1,5									
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5		aspects pratiques du métier	0,5	0,5					
	langue vivante	1,5	1,5									
Total		9,5	30	Total		7	30					

(a) Culture musique ancienne - discipline complémentaire à choisir parmi les matières suivantes : Accord et tempérament/ Ars musica Médiéval 2, Renaissance2, Baroque 2/Discours musical /Histoire de l'ornementation/Atelier d'ornementation pratique/Basse continue complémentaire (sauf pour 3 cursus clavier)/Musique pour la danse/Pratique vocale musique ancienne (Moyen-Age, Renaissance, Baroque)

(b) Culture - discipline complémentaire à choisir parmi les matières suivantes : Analyse appliquée / Analyse XXe et XXIe siècles / Art et civilisation/ Bases scientifiques des techniques nouvelles / Ecriture complémentaire / Ethnomusicologie / Histoire de la Musique